# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

PRÉSENTS: Danièle AUMONT, Gilles BARBIER, Mireille BASNEVILLE (arrivée à 19h30), Yves CANONNE, Martine GUERAUD, Viviane MAHIEU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Marc REGNIÉR, Xavier COULON a donné procuration à Mireille BASNEVILLE, Morgane GUEZET, Frédéric MALVAUD

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Yves CANONNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Viviane MAHIEU

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

Le compte de la séance du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

# ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Afin de constituer le collège électoral en vue de l'élection sénatoriale du dimanche 24 septembre 2023, le Conseil municipal a procédé à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants.

A été élu en qualité de délégué titulaire :

par 5 voix, M.CANONNE Yves, qui a accepté le mandat.

Ont été élus en qualité de délégués suppléants :

- Par 5 voix, Mme AUMONT Danièle, qui a accepté le mandat,
- Par 5 voix, Mme GUERAUD Martine, qui a accepté le mandat,
- Par 5 voix, M.BARBIER Gilles, qui a accepté le mandat.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DES SOURCES DU PIERREPONTAIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Sources du Pierrepontais, sollicitant l'approbation de la modification des statuts du syndicat, suite au retrait de la commune de Canville-la-Rocque dudit syndicat.

En considération à cet événement, Monsieur le Maire rappelle en conséquence, la nécessité de faire modifier les statuts dudit syndicat; tout en précisant que cette modification statutaire prendrait effet à la date de publication du nouvel arrêté préfectoral actant lesdites modifications statutaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte la modification des statuts présentée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Sources du Pierrepontais et demande à Monsieur le Préfet de prendre en conséquence un arrêté modifiant les statuts dudits syndicat avec effet à la date de publication du nouvel arrêté.

# DEVIS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente un devis de chez BEUVE MATERIAUX de 4 754.50€ et un autre de La Maison.fr de 4 574.76€ pour l'achat de tôles et matériel nécessaire pour refaire la toiture de la salle communale. Le conseil municipal reporte cette décision à la prochaine réunion.

# DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU MOTEUR DE FRAPPE DE LA CLOCHE N°3

Le contrôle technique annuel a révélé la nécessité de remplacer le moteur de tintement entrainant la masse de frappe de la cloche. Ce moteur est vétuste et date de l'origine soit 40 à 50 ans. L'entreprise BODET propose de le remplacer par un moteur électro-tintement utilisé pour produire les sonneries des heures, angélus, tocsin et carillons pour les grosses cloches jusqu'à 5 tonnes et présente un devis de 1 809.34€ TTC. Le conseil municipal accepte le devis et autorise le maire à le signer.

#### **DESHERBAGE DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente tout d'abord 2 devis pour le désherbage mécanique des allées du cimetière :

- le 1<sup>er</sup> de BOTAPAYSAGE qui propose un 1<sup>er</sup> passage à 240€ TTC, suivi de 6 autres passages à 170€ TTC soit un total de 1260€ TTC.
- un 2<sup>e</sup> devis de l'entreprise RATEL de 2 448€ TTC pour 4 passages (612€ TTC par passage).

Monsieur le Maire a également demandé des devis pour l'achat d'une bineuse mécanique. Il présente un devis de l'entreprise LEBIEZ de 2 390€ TTC et un autre de la SARL LA HAYE MOTOCULTURE de 4 267€ TTC. Il est demandé au conseil municipal soit de continuer à prendre une entreprise pour passer la bineuse mécanique soit de faire l'acquisition d'une bineuse que l'employé communal pourrait passer lui-même dans les allées du cimetière. Cet achat serait vite rentabilisé. Le conseil municipal décide d'acheter une bineuse mécanique, retient le devis de l'entreprise LEBIEZ d'un montant de 2 390€ TTC et autorise le maire à le signer. Cette dépense sera imputée à l'opération 37 « équipement mairie », article 2158 « autre matériel et outillage ». Le conseil municipal décide la modification budgétaire suivante : article 615231 : -2390€ 023 : +2390€ 021 :+ 2390€

Opération 37 : +2390€

## PROJET D'ITINERAIRE PEDAGOGIQUE SUR LE MONT COLQUIN

Monsieur le Maire a contacté la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche afin d'étudier avec eux les modalités d'ouverture d'un sentier de découverte sur le Mont Colquin. Cet itinéraire, d'un peu plus d'un kilomètre sur le thème de la géologie et de l'hydrologie, partirait du parking du Boscq et formerait une boucle par le lavoir, l'ancienne carrière, les landes et la fontaine. Son aménagement (balisage, panneaux d'information etc..) pourrait être pris en charge par la communauté de communes, qui en a la compétence. Ce projet sera proposé en commission de validation de la COCM dans les prochains mois.

## FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du conseil départemental de la Manche concernant le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement). La contribution par habitant pour une commune de moins de 2000 habitants est de 0.60€ soit 189.60€ pour la commune (316 habitants). Le conseil municipal, après délibération, décide de contribuer au FSL pour l'année 2023.

## **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du conseil départemental de la Manche concernant le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes). La contribution par habitant est de 0.23€ soit 72.68€ pour la commune (316 habitants). Le conseil municipal, après délibération, décide de contribuer au FAJ pour l'année 2023.

Vu par Nous, Maire de la Commune de ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, pour être affiché le 20 juin 2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et consultable sur le site de la mairie www.saintnicolasdepierrepont.fr

A ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT, le 20 juin 2023 Le Maire, Yves CANONNE

